

# Préinscription

## Service d'accueil parascolaire

**Date d'entrée** souhaitée dès le : \_\_\_\_\_

Une confirmation écrite vous sera envoyée dès que le dossier aura été traité par la direction de la structure et un formulaire d'inscription définitive devra ensuite être rempli.

Vous trouverez sur notre site Internet communal les horaires scolaires selon les degrés HarmoS.

### Fréquentation souhaitée

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bloc matin	7h00-8h10					
Bloc matin entier	7h00-11h35	FERMÉ	FERMÉ		FERMÉ	
Bloc midi (repas)	11h35-13h50					
Bloc après-midi entier	13h50-18h00					
Bloc après-midi après l'école	15h35-18h00					

**Le formulaire doit être rempli entièrement pour que la demande de préinscription soit prise en compte.**

<b>Données de l'enfant</b>		Adresse :	
Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Degré HarmoS à la date d'entrée souhaitée :	
Collège :		<b>Droit de garde de l'enfant :</b>	Mère:    Père:    Conjoint:
<b>Données personnelles des parents</b>			
<b>Mère</b>		<b>Père</b>	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Rue :		Rue :	
Localité :		Localité :	
Tél. privé :		Tél. privé	
Tél. portable :		Tél. portable	
Email :		Email :	

<b>Données professionnelles</b>			
<b>Mère</b>		<b>Père</b>	
Profession :		Profession :	
Employeur :		Employeur :	
Tél. professionnel :		Tél. professionnel :	
Taux d'activité :	%	Taux d'activité :	%
<b>Jours et horaires de travail</b> (préciser les heures):		<b>Jours et horaires de travail</b> (préciser les heures):	
LUNDI :		LUNDI :	
MARDI :		MARDI :	
MERCREDI :		MERCREDI :	
JEUDI :		JEUDI :	
VENDREDI :		VENDREDI :	

Date et signature de l'employeur :

Date et signature de l'employeur :

---

Boudry, le \_\_\_\_\_ Représentants légaux : \_\_\_\_\_

**Votre enfant présente-t-il un besoin d'accueil spécifique ?**

oui

non

Si oui, merci de préciser.

---

Ce document doit être retourné à la structure d'accueil parascolaire Am Stram Miam, Fbg Philippe-Suchard 6a, 2017 Boudry.

### **Complément d'informations**

En cas d'écart significatif entre le taux d'accueil de l'enfant et le taux de travail des parents, la commune se réserve le droit d'adapter le contrat et les horaires d'accueil de l'enfant à la structure parascolaire.

Sans retour de votre part, nous appliquerons les dispositions prévues par le Règlement du Service d'accueil parascolaire Am Stram Miam.

**Service d'accueil parascolaire**